

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

BUDGET DE LA COMMUNE RURALE DE
KORE MAIROUA

EXERCICE 2022

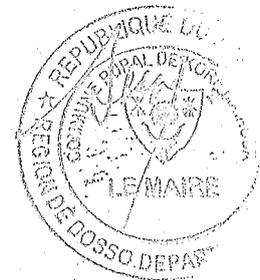
		CHAPITRE XXII	10 000 000
		CHAPITRE XXIII	26 752 454
		SECTION 3	5 580 000
		CHAPITRE XXIV	3 850 000
		CHAPITRE XXV	700 000
		CHAPITRE XXVI	1 030 000

SITUATION DES RESERVES

DESIGNATION	SITUATION CONSTATEE A LA FIN DE L'EXERCICE PRECEDENT	SITUATION PREVISIBLE A LA FIN DE L'EXERCICE EN COURS	SITUATION ESTIMEE DE L'EXERCICE EN COURS
FONDS DE RESERVE			
FONDS D'INVESTISSEMENT			

Fait à Koré Mairoua le 17/01/2022

Le Coordonnateur



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

BUDGET GENERAL..... RECETTES

REPUBLIQUE DU NIGER
 REGION DE DOSSO
 DEPARTEMENT DE TIBIRI
 COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

TITRE I: BUDGET ORDINAIRE -RECETTES

NOMENCLATURE	2021	2022	Réf
SECTION 1: RESSOURCES FISCALES			
CHAPITRE I : Fiscalité d'Etat concédée à la commune			
Article1 : Taxe immobilière		500 000	
Article2: Taxe professionnelle		15 000 000	
Article 3: Contribution des licences			
Article 4: Impôt synthétique			
Article 5: Taxe sur la publicité commerciale extérieure			
Article 6: Redevance minière			
Article 7:			
TOTAL CHAPITRE I	15 500 000	15 500 000	
CHAPITRE II : Impôts et taxes propres à la commune			
Article 1: Taxe de voirie ou municipale.....	25 500 000	30 000 000	
Article 2: Taxes sur les taxis, mototaxis, charettes, exploités à des fin lucratives et autres embarcations.....	1 000 000	1 000 000	
Article3: Taxes sur les cycles			
Article 4: Taxes sur les artistes et sur la publicité extérieur (supports fixes)			
Article 5: taxes sur le commerce de bétail			
Article 6: Taxes sur les établissements insalubres, dangereux ou incommodes, sur les pompes d'hydrocarbure et les dépôts colis d'hydrocarbure et exploitants des moulins à grain			
Article 7: Taxe hôtelière, taxes sur les appareils de jeux installés dans les lieux publics , taxes sur les établissements de nuit dancing, discothèques, restaurants avec orchestre exploitation de debit de boisson et exploitation des vidéos cassettes.....			

TOTAL CHAPITRE II	26 500 000	31 000 000	
CHAPITRE III: Taxes indirectes			
Article 1: Taxes sur les colporteurs et marchands ambulants			
Article 2: Taxe de stationnement et vente sur les marchés aménagés ou non	12 000 000	15 000 000	
Article 3: Taxes de stationnement et vente sur les trottoirs et places autres que les marchés.....			
Article 4: Taxe d'abattage des animaux de boucherie et taxe sur la production agricole marchande	500 000	500 000	
Article 5: Taxes sur les spectacles et divertissements et taxes sur la publicité extérieure (support mobile).....	100 000	100 000	
Article 6: Taxes de stationnement et vente sur la voie publique des véhicules d'occasion destinés à la vente.			
Article 7: Taxes sur le droit de sortie des véhicules de transport public des personnes ou des marchandises sortant du territoire de la commune lorsqu'ils ont été chargés dans la commune.....	1 000 000	1 000 000	
TOTAL CHAPITRE III	13 600 000	16 600 000	
CHAPITRE IV: Taxes rénumératoires			
Article 1: redevances des campements.....			
Article 2: Taxes d'identification des animaux.....	8 000 000	10 000 000	
Article 3: Frais de gardiennage fourrière des animaux et véhicules.....	70 000	100 000	
Article 4: Taxes gare routière et taxes de parking			
Article 5:			
Article 6: Produits de cession service de santé , agriculture , des ressources animales et dde l'environnement			
Article 7: Frais de signature, frais d'établissement des actes de cession de terrain non bâtis , taxe sur les constats de mise en valeur et taxe de mutation du titre provisoire de propriété et frais d'établissement du titre de propriété rural.....	5 000 000	5 000 000	
TOTAL CHAPITRE IV	13 070 000	15 100 000	
TOTAL SECTION I	63 670 000	78 200 000	

SECTION II: Ressources non fiscales			
CHAPITRE V: Produits par nature			
Article 1: Location de matériels et véhicules.....	2 500 000	2 500 000	
Article 2 : Location d'immeuble et retenue pour logement			
Article 3: Exploitation des carrières		1 000 000	
Article 4: revenue de participation, revenue de valeurs de portefeuille et intérêt sur les comptes de dépôts.			
Article 5: Bénéfices des exploitations à caractère industriel et commercial			
Article 6: Produits des services concédés ou affermés			
Article 7: Taxe d'occupation du domaine public de la commune	5 00 000	500 000	
TOTAL CHAPITRE V	3 000 000	4 000 000	
CHAPITRE VI: Produits divers			
Article 1: Tout ou partie des produits amendes de police prononcée pour des contraventions et des délits commis sur le territoire communal		300 000	
Article 2: Tout ou partie des amendes forestières prononcées pour des délits commis sur le territoire communal.....		100 000	
Article 3: Dotation du fonds d'appui à la décentralisation	5 523 364	4 256 000	
Article 4: Produit vente des animaux ou matériels mis en fourrière et non réclamés dans les délais réglementaires.....		300 000	
Article 5:			
TOTAL DU CHAPITRE VI	5 523 364	4 956 000	
CHAPITRE VII: Ressources exceptionnelles			
Article 1: Subvention d'équilibre			
Article 2: Subvention compensatoire			
Article 3: Subvention exceptionnelle			
Article 4: Dommages et intérêts versés à la commune			

Article 5: Recettes imprévues			
Article 6:			
TOTAL CHAPITRE VII			
CHAPITRE VIII: Prélèvements sur fonds de réserve			
Article 1: Prélèvements sur fonds de réserve			
TOTAL CHAPITRE VIII:			
TOTAL DE LA SECTION 2	8 523 364		
TOTAL DU BUDGET ORDINAIRE	75 893 364	87 156 000	

Fait à Koré Mairoua le
05/12/2021

L'ordonnateur



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

BUDGET GENERAL..... DEPENSES

TITRE I: BUDGET ORDINAIRE -DEPENSES

NOMENCLATURE	2021	2022	Réf
SECTION 1: DETTE			
CHAPITRE I: Remboursement des amortissements et intérêts des emprunts d'investissement ainsi que des charges des condamnations judiciaires et autres dettes.			
Article 1: Infrastructures économiques			
Article 2: Infrastructures sociales			
Article 3: Infrastructures administratives			
Article 4: Développement de la production			
Article 5: Intérêts moratoires			
Article 6: Charges de condamnations judiciaires			
Article 7: Autres dettes			
TOTAL CHAPITRE I			
TOTAL SECTION 1			
SECTION 2: SERVICES GENERAUX			
CHAPITRE II :Conseil et commissions			
Article 1: Indemnités de sessions et de vacation.....	2 800 000	2 200 000	
Article 2: Indemnités de déplacement	120 000	480 000	
Article 3: Matériel et fournitures.....	150 000	150 000	
Article 4: frais de transport.....	400 000	444 000	
Article 5: Entretien salle de conseil.....		200 000	
Article 6: Appui aux commissions	250 000	250 000	
Article 7:			
TOTAL CHAPITRE II	3 720 000	3 724 000	
CHAPITRE III :Personnel			
Article 1: Personnel permanent	11 500 000	10 631 928	

Article 2: Personnel temporaire	100 000	100 000	
Article 3: Charges sociales	1 200 000	1 200 000	
Article 4: Indemnités diverses	8 417 500	8 590 000	
Article 5: Habillement personnel	50 000	50 000	
Article 6: Frais médicaux	300 000	500 000	
Article 7:			
TOTAL CHAPITRE III	21 567 500	21 071 928	
CHAPITRE IV : Fonctionnement			
Article 1: Matériel et mobilier de bureau	100 000	100 000	
Article 2: Transport, matériel de garage et atelier	1 000 000	1 000 000	
Article 3: Fourniture de bureau	1 200 000	2 000 000	
Article 4: Eau, électricité, gaz, téléphone, communication.....	700 000	700 000	
Article 5: Entretien et équipement des bâtiments	100 000	200 000	
Article 6: Frais de loyer et frais d'entretien bâtiment pris en location , frais loyer			
Article 7: Appui au recouvrement	800 000	800 000	
TOTAL CHAPITRE IV	3 900 000	4 800 000	
CHAPITRE V : Charges diverses			
Article 1: Remises et primes	3 534 916	6 742 880	
Article 2: Fêtes et receptions	1 254 129	1 554 129	
Article 3: Fonds d'intervention	868 179	1 368 179	
Article 4: Bien de chefferie			
Article 5: Etat civil et recensement	200 000	300 000	
Article 6: Police et sécurité	300 000	500 000	
Article 7: Déficit de caisse			
TOTAL CHAPITRE V	7 130 039	10 465 188	

TOTAL SECTION 2	35 116 350	40 061 116	
SECTION 3: SERVICES DE COLLECTIVITE			
CHAPITRE VI: Entretien des équipements économiques			
Article 1: Routes et pistes	100 000	100 000	
Article 2:			
Article 3: Marchés	100 000	200 000	
Article 4: Gares routières			
Article 5: Abattoirs séchoirs	50 000	50 000	
Article 6: Frais de conduite et entretien animaux de fourrière ..	100 000	100 000	
TOTAL CHAPITRE VI	350 000	450 000	
CHAPITRE VII : Jeunesse , sport et culture			
Article 1: Stades et terrains de sport	50 000	50 000	
Article 2: Maison des jeunes et de la culture			
Article 3: Squares et jardins publics			
Article 4: Monuments historiques			
Article 5: Activités sportives	300 000	400 000	
Article 6: Activités culturelles	100 000	100 000	
Article 7: Couverture médiatique.....	200 000	200 000	
TOTAL CHAPITRE VII	650 000	750 000	
CHAPITRE VIII: Voirie, Hygiène, salubrité publique et la protection civile			
Article 1: Matériel et fournitures.....	150 000	150 000	
Article 2: Eclairage publique		1 000 000	
Article 3: Hygiène et salubrité publique.....	200 000	200 000	
Article 4: Protection civile	250 000	300 000	
Article 5: Cimetières et pompes funèbres	50 000	100 000	

Article 6: Voies publiques			
TOTAL CHAPITRE VIII	650 000	1 750 000	
TOTAL SECTION 3	1 650 000	2 950 000	
CHAPITRE IX: ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
Article 1: Entretien du mobilier			
Article 2: Entretien des bâtiments			
Article 3: Transports	500 000	500 000	
Article 4: Cantines scolaires			
Article 5: Alphabétisation		50 000	
Article 6: Matériel didactique et pédagogique	100 000	250 000	
TOTAL CHAPITRE IX	600 000	800 000	
CHAPITRE X: FORMATIONS MEDICALES			
Article 1: Matériel et fournitures		50 000	
Article 2: Frais d'hospitalisation			
Article 3: Transports	300 000	300 000	
Article 4: assistance Publique	200 000	200 000	
Article 5: Entretien bâtiments			
TOTAL CHAPITRE X	500 000	550 000	
TOTAL SECTION 4	1 100 000	1 350 000	
SECTION 5: CONTRIBUTIONS - SUBVENTIONS			
CHAPITRE XI: Contributions- Subventions			
Article 1: Contributions aux organismes d'intérêt commun	600 000	600 000	
Article 2: Dotation globale aux arrondissements communaux..			
Article 3: Déficit des exploitations à caractère industriel ou commercial			
Article 4: Subventions aux associations	300 000	300 000	
Article 5: Contributions aux foires	50 000	50 000	

Article 6: Contribution à la COFO	200 000	300 000	
Article 7: Appui au CFM	440 000	440 000	
TOTAL CHAPITRE XI	1 590 000	1 690 000	
TOTAL SECTION 5	1 590 000	1 690 000	
SECTION 6: APPROVISIONNEMENT DES RESERVES			
CHAPITRE XII : Versement au fonds d'investissement			
Article 1: Versement au fonds d'investissement	34 737 013	37 305 000	
TOTAL CHAPITRE XII	34 737 013	37 305 000	
CHAPITRE XIII : Versement au fonds de reserve			
Article 1:Versement au fonds de reserve		4 239 884	
TOTAL CHAPITRE XIII		4 239 884	
TOTAL SECTION 6	34 737 013	49 851 000	
TOTAL DEPENSES DU BUDGET ORDINAIRE	77 193 364	87 156 000	

Fait à Koré Mairoua le
05/12/2021

L'ordonnateur



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

BUDGET D'INVESTISSEMENT..... RECETTES

TITRE II : BUDGET D'INVESTISSEMENT
RECETTES

NOMENCLATURE	2021	2022	Réf
CHAPITRE XX : Produits par nature (produits d'aliénation des biens du domaine de patrimoine)			
Article 1: Vente des biens patrimoniaux			
Article 2: Vente des terrains urbains	25 000 000	25 000 000	
Article 3: aliénation des valeurs de portefeuille et des participations			
Article 4: Liquidation des exploitations à caractère industriel et commercial			
Article 7:			
TOTAL CHAPITRE XX	25 000 000	25 000 000	
CHAPITRE XXI : Produits divers			
Article 1: Dotation du fonds de péréquation	4 240 720	4 240 720	
Article 2: Emprunts			
Article 3: Taxe spécifique d'électricité			
Article 4			
Article 5			
Article 6			
Article 7:			
TOTAL CHAPITRE XXI	4 240 720	4 240 720	
CHAPITRE XXII: RESSOURCES EXCEPTIONNELLES			
Article1: Dons et legs			
Article 2 :Concours financiers			
Article 3: Produits des quêtes et des contributions volontaires .			
Article 4: Subvention pour travaux d'investissement		1 924 000	
Article 5: Subvention pour travaux d'édilité			

Article 6:			
Article 7:			
TOTAL CHAPITRE XXII		1 924 000	
CHAPITRE XXIII : Prélèvement sur fonds d'investissement			
Article 1: Prélèvement sur fonds d'investissement	34 737 013	37 305 000	
TOTAL CHAPITRE XXIII	34 737 013	37 305 000	
CHAPITRE XXIV : Prélèvement sur fonds d'édilité			
Article 1: Prélèvement sur fonds d'édilité			
TOTAL CHAPITRE XXIV			
TOTAL RECETTES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT	63 977 734	68 469 720	

Fait à Koré Mairoua le
05/12/2021

L'ordonnateur



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

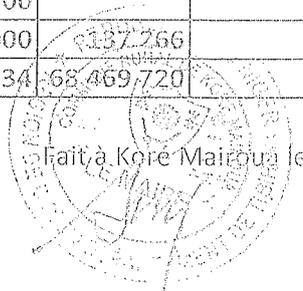
BUDGET D'INVESTISSEMENT..... DEPENSES

TITRE II : BUDGET D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

NOMENCLATURE	2021	2022	RÉS
SECTION 1: Remboursement des emprunts d'édilité			
CHAPITRE XX Remboursement des emprunts d'édilité			
Article 1: Remboursement des emprunts d'édilité.....	20 000 000	20 000 000	
TOTAL CHAPITRE XX	20 000 000	20 000 000	
TOTAL SECTION 1		20 000 000	
SECTION 2			
CHAPITRE XXI: Infrastructures économiques			
Article 1: Voies de communication			
Article 2: Energie		1 000 000	
Article 3: Hydraulique	5 000 000	5 000 000	
Article 4: Marchés.....			
Article 5: Gares routières			
Article 6: Abattoirs séchoirs			
Article 7:			
TOTAL CHAPITRE XXI	5 000 000	6 000 000	
CHAPITRE XXII: Infrastructures sociales			
Article 1: Etablissements scolaires	10 000 000	7 000 000	
Article 2: Formations médicales et centres sociaux	500 000	1 500 000	
Article 3: Jeunesse, sport et culture			
Article 4: Urbanisme- Edilité		1 000 000	
Article 5: Cimetières et pompes funèbres	500 000	500 000	
Article 6: Habitat			
Article 7: Tourisme et loisirs			
TOTAL CHAPITRE XXII	11 000 000	10 000 000	

CHAPITRE XXIII: Infrastructures administratives			
Article 1: Administration générale	10 062 734	13 252 454	
Article 2: Services techniques		500 000	
Article 3: Moyens de transport		7 000 000	
Article 4 : Recensement administratif		6 000 000	
Article 5:			
TOTAL CHAPITRE XXIII	10 062 734	26 752 454	
TOTAL SECTION 2	36 162 734	42 752 454	
SECTION3: DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION			
CHAPITRE XXIV: Agriculture			
Article 1: Production agricole	200 000	200 000	
Article 2: Protection des végétaux	300 000	300 000	
Article 3: Action de formation		200 000	
Article 4:			
Article 5:			
Article 6: Suivi des sites maraichers	150 000	150 000	
Article 7: Remboursement tracteur		3 000 000	
TOTAL CHAPITRE XXIV	650 000	3 850 000	
CHAPITRE XXV : Ressources animales			
Article1: Production animale	200 000	200 000	
Article 2: Santé animale	200 000	400 000	
Article3: Action de formation		100 000	
Article 4 :			
Article 5:			
Article 6 :			
TOTAL CHAPITRE XXV	400 000	700 000	

CHAPITRE XXVI: Forêt, faune et pêche			
Article 1: Production des plants	600 000	500 000	
Article 2: Protection des forêts et de la faune		150 000	
Article 3: Reboisement		100 000	
Article 4: Action de formation	80 000	80 000	
Article 5: Développement piscicole			
Article 6: Lutte contre les déchets plastiques		200 000	
Article 7: Recrutement des brigadiers			
TOTAL CHAPITRE XXVI	680 000	1 030 000	
TOTAL SECTION 3	1 730 000	5 580 000	
SECTION 4: OPERATIONS FINANCIERES			
CHAPITRE XXVII: Patrimoine financier			
Article 1: Placement à terme			
Article 2: Prise de participation			
Article 3: acquisition de valeur d portefeuille			
Article 4 : Fonds de dotation des exploitations à caractère industriel et commercial.....			
Article 5			
Article 6			
Article 7			
TOTAL CHAPITRE XXVII			
CHAPITRE XXVIII : Versement au fonds d'investissement			
Article 1: Versement au fonds d'investissement		137266	
TOTAL CHAPITRE XXVIII		137266	
CHAPITRE XXIX: Versement au fonds d'éducation			
Article 1: Versement au fonds d'éducation.....	26 085 000		
TOTAL CHAPITRE XXIX	26 085 000		
TOTAL SECTION 4	26 085 000	137 266	
TOTAL DEPENSES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT	63 977 734	68 469 720	



Fait à Koro Mairoua le

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

COMMENTAIRE DU BUDGET DE LA COMMUNE
RURALE DE KORE MAIROUA

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

BUDGET DE LA COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA
EXERCICE 2022
COMMENTAIRE DES RECETTES

CHAPITRE I :

Article 1: Taxe immobilière500 000

Article 2 : taxe professionnelle.....15 000 000

Elle est la contrepartie que les services des impôts verseraient au compte de la Mairie au trésor national.

CHAPITRE II :

Article 1 : Taxe de voirie ou municipale 30 000 000

Il s'agit du rôle des impôts de l'année 2022 et des arriérés. Ici il faut noter que il y'a des villages qui totalisent plusieurs années d'impayés.

Article 2 : taxe sur les taxis, taxis moto, charrettes et autres embarcations1 000 000

Cette année un accent sera mis sur la restructuration du secteur des taxis moto et autres charrettes pour mobiliser cette somme.

CHAPITRE III :

Article 2 : Taxé de stationnement et vente sur les marchés aménagés ou non..... 12 000 000

La construction des marchés à bétail de Boureimi et de Zéla permettront d'améliorer le recouvrement de la taxe de présentation et de vente des animaux ;

Article 4 : Taxe d'abattage des animaux de boucherie et taxe sur la production agricole

marchande 500 000

Nous mettrons tout en œuvre pour recouvrer cette taxe.

Article 5 : taxes sur les spectacles et divertissements et taxe sur la publicité extérieure..... 100 000

Cette taxe sera perçue sur les spectacles et les vendeurs utilisant des hauts parleurs dans nos marchés.

CHAPITRE IV :

Article 2 : Taxes d'identification des animaux..... 10 000 000

Avec la construction du marché à bétail de Zéla et la perspective de la construction de celui de Koré Mairoua nous pensons atteindre facilement cette barre.

Article 3 : Frais de gardiennage fourrière des animaux et véhicules..... 100 000

Cette taxe sera prélevée sur les propriétaires des animaux errant et ou perdus retenus en fourrière.

Article 7 : Frais de signature, frais d'établissement des actes de cession5 000 000

Elle est le fruit de la vente des timbres de signature, des actes de cession et taxe de mutation des titres de propriété.

CHAPITRE V :

Article 1 : Location de matériel et de véhicule 2 500 000

Nous pensons recouvrer cette somme avec la location de notre tracteur.

Article 2 : exploitation des carrières.....1 000 000

Avec le projet de la construction de la route Koré Mairoua Tibiri et frontière Nigéria, les entreprises exploiteront nos carrières et cela nous permettra d'atteindre cette prévision.

Article 7 : Taxe d'occupation du domaine public..... 500 000

Un comité est mis en place pour le recouvrement de cette taxe qui , depuis un certain temps n'est plus recouvrée.

CHAPITRE VI :

Article 1 : Tout ou partie des produits amendes de police prononcée pour des contraventions et des délits commis sur le territoire de la commune.....300 000

Cette taxe peut être recouvrée avec la participation des agents des forces de défense et de sécurité.

Article 2 : Tout ou partie des amendes forestières prononcées pour ses délits commis sur le territoire communal..... 100 000

Le recouvrement de cette taxe est possible avec l'appui du service communal de l'environnement.

Article 3 : Dotation du fond d'appui à la décentralisation..... 4 256 000

Article 4 : Produit vente des animaux ou matériels mis en fourrière et non réclamés dans les délais..... 300 000

Nous comptons recouvrer cette taxe avec l'argent déjà disponible dans cette rubrique.

Fait à Koré Mairoua le 17/01/2022.



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

BUDGET DE LA COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA
EXERCICE 2022
COMMENTAIRE DES DEPENSES

CHAPITRE II :

Article 1 : Indemnités de sessions et de vacation..... 2 200 000

Cette prévision est répartie comme suit : 16 conseillers élus + 2 membres de droit + 3 vacataires soit 22 personnes et 440 000 par session et 2 200 000 annuellement,

4 sessions ordinaires x 4 jours x 22 membres..... 1 760 000

2 sessions extraordinaires 2 jours x 22 membres..... 440 000

Total 2 200 000

Article 2 : Indemnités de déplacement480 000

Cette prévision est destinée à couvrir les frais de déplacement dans le cas où le Maire envoie un ou plusieurs conseillers en mission à l'intérieur comme à l'extérieur de la commune.

Article 3 : Matériel et fournitures.....150 000

Cette rubrique permettra l'achat des stylos et cahiers aux conseillers et à la reproduction des documents destinés aux conseils.

Article 4 : Frais de transport 444 000

Nous avons 12 conseillers non résidents et 3 membres de droit qui ont droit au remboursement des frais de transport et 4conseillers qui bénéficient des frais de taxi soit au total de440 000

Article 5 : Entretien salle de conseil..... 300 000

Cette prévision permettra d'embellir et de nettoyer la salle de conseil.

Article 6 : Appui aux commissions spécialisées..... 250 000

Cette rubrique va couvrir les frais de transport et les indemnités aux conseillers lors des réunions des différentes commissions. Elle couvre aussi le frais de déplacement des conseillers dans le cadre des activités des commissions.

CHAPITRE III :

Article 1 : Personnel permanent..... 10 631 928

Cette rubrique regroupe la masse salariale des agents de la Mairie qui s'élève à 885 646 x 12

Soit10 627 752 et une marge sécuritaire de 4 176 francs soit un total de 10 631 928 francs. Cette prévision inclus aussi le salaire du S.G nouvellement pris en charge.

Article 2 : Personnel temporaire..... 100 000

Cette prévision est destinée à couvrir les dépenses liées aux petits travaux en engageant des manœuvres.

Article 3 : Charges sociales1 200 000

Elle permet le versement à la CNSS des obligations de la commune pour couvrir les cotisations sociales des travailleurs.

Article 4 : Indemnités diverses 8 590 000

Elle correspond à :

• Indemnités du Maire	165 000x 12.....	2 010 000
• Indemnités du 1 ^{er} adjoint au Maire	126 250 x12.....	1 515 000
• Indemnités du 2 ^e adjoint au Maire	126 250 x12.....	1 515 000
• Indemnités du S .G	55 000x 12	660 000
• Indemnités du R.M	87 500 x12	1 050 000
• Indemnités du SM	52500 x12	630 000
• Indemnités chef service Etat civil.....	17 500 x12	210 000
Soit un total de		7 590 000
Divers déplacement et autres		1 000 000
Total général.....		8 590 000

Article 5 : Habillement personnel 50 000

Cette prévision nous permet de confectionner des tenues au gardien et au planton de la Mairie.

Article 6 : Frais médicaux 500 000

Cette prévision permet la prise en charge de frais médicaux des agents à hauteur de 80% du total des frais dépensés par les travailleurs et leurs familles.

CHAPITRE IV :

Article 1 : Matériel de bureau 100 000

Elle est utilisée pour l'achat du petit matériel de bureau.

Article 2 : Transport, matériel de garage et atelier..... 1 000 000

Cette rubrique est destinée à l'achat du carburant, à l'entretien du véhicule et au besoin à la location.

Article 3 : Fournitures de bureau..... 2 000 000

Cette prévision permet l'achat des fournitures de bureau (papiers rame, ordinateurs, consommables informatiques, agrafeusesetc..), les carnets infalsifiables pour nos différentes taxes et reproduction des documents.

Article 4 : Eau, électricité, gaz, téléphone et communication..... 700 000

Cette rubrique couvrira le paiement des factures d'eau, d'électricité et de WIFI pour l'année 2022.

Article 5 : Entretien et équipement des bâtiments..... 200 000

Elle est destinée à l'achat du petit matériel servant à l'entretien des bâtiments.

Article 7 : Appui au recouvrement 800 000

Cette rubrique nous permet de prendre en charge et d'appuyer tous les travailleurs impliqués dans le recouvrement des toutes les taxes et impôts.

CHAPITRE V :

Article 1 : Remises et primes..... 6,742 880

Cette rubrique permet le paiement des primes de rendement aux chefs de canton, de groupement peulh, aux chefs de villages et de tribu peulhs et aux collecteurs de diverses taxes.

Article 2 : Fêtes et réceptions 1 554 129

Cette prévision couvrira les dépenses liées aux fêtes et réceptions à l'occasion des fêtes, des réunions de conseil communal, des réceptions d'hôtes.

Article 3 : Fonds d'intervention 1 368 179

Cette rubrique servira à des interventions de celui-ci.

Article 5 : Etat civil et recensement 300 000

Cette prévision permettra de prendre en charge certaines dépenses relatives à l'état civil.

Article 6 : Police et sécurité..... 500 000

Cette prévision permettra de supporter les dépenses relatives à l'utilisation des forces de défense et de sécurité.

CHAPITRE VI :

Article 1 : Route et pistes..... 100 000

Cette prévision nous permettra de faire de petites interventions sur nos routes et pistes surtout en saison de pluie.

Article 3 : Marchés..... 200 000

Cette rubrique nous permettra de prendre des manœuvres pour nettoyer nos différents marchés.

Article 5 : Abattoirs séchoirs 50 000

Cette prévision est destinée à l'achat de petit matériel pour la salubrité de nos abattoirs.

Article 6 : Frais de conduite et entretien des animaux de fourrière..... 100 000

Cette prévision sera consacrée à l'entretien des animaux retenus en fourrière.

CHAPITRE VII :

Article 1 : Stades et terrains de sport..... 50 000

Nous utiliserons cette rubrique à l'entretien des terrains de sport.

Article 5 : Activités sportives400 000

Cette rubrique servira aux appuis multiformes dans le cadre de la promotion du sport et des activités sportives.

Article 6 : Activités culturelles 100 000

Cette prévision sera utilisée pour promouvoir les activités culturelles.

Article 7 : Couverture médiatique..... 200 000

Cette prévision permettra le paiement des différentes factures de communiqués radios et autres prestations des organes de presse.

CHAPITRE VIII :

Article 1 : Matériel et fournitures..... 150 000

Cette rubrique supportera l'achat de quelques matériels et fournitures dans le cadre de l'assainissement du chef lieu de la commune.

Article 2 : Eclairage public1000 000

Il s'agit de prendre en charge le coût de l'électricité dans le cadre de l'éclairage public.

Article 3 : Hygiène et Salubrité publique..... 200 000

On utilisera cette prévision dans le cadre de l'assainissement et de l'hygiène de nos villages.

Article 4 : Protection civile..... 300 000

Cette prévision nous permettra de prendre en charge le carburant et les frais de déplacement des sapeurs pompiers en cas d'intervention sur notre territoire.

Article 5 : Cimetières et pompes funèbres..... 100 000

Cette prévision est destinée à l'achat du petit matériel pour les cimetières.

CHAPITRE IX :

Article 3 : Transport 300 000

Il s'agit de prendre en charge le transport des enseignants et des fournitures scolaires.

Article 5 : Alphabétisation 50 000

Cette somme sera utilisée en appui aux acteurs de l'alphabétisation dans notre commune.

Article 6 : Matériel didactique et pédagogique 250 000

Il s'agit de la reproduction des documents et achat des drapeaux pour le compte de nos écoles.

CHAPITRE X :

Article 1 : matériel et fournitures 50 000

Cette prévision sera consacrée à l'achat de petit matériel pour la salubrité des nos formations médicales.

Article 3 : Transport..... 300 000

Cette rubrique est réservée aux petites réparations sur l'ambulance.

Article 4 : Assistance publique..... 200 000

Il s'agit ici d'apporter des appuis aux personnes en difficulté.

CHAPITRE XI :

Article 1 : Contribution aux organismes d'intérêt communs..... 600 000

Elle se compose comme suit :

- Contribution à l'A.M.N..... 240 000
- Radio communautaire 160 000
- Autres..... 200 000
- Total 600 000

Article 4 : Subvention aux associations 300 000

Elle couvrira les dépenses liées aux sollicitations des associations.

Article 5 : Contribution aux foires..... 50 000

Elle couvrira les dépenses en cas de demande.

Article 6 : contribution à la COFO..... 300 000

Cette prévision couvrira les dépenses liées à la COFO dans ses activités.

Article 7 : Appui au CFM..... 440 000

Cette prévision servira au paiement du gardien du CFM et au transport des fournitures.

Elle est composée comme suit :

• Paiement gardien.....	240 000
• Transport	200 000
Total	440 000

CHAPITRE XII

Article 1 : Versement au fonds d'investissement..... 37 305 000

Ici c'est 45% du budget général qui forme le versement au fonds d'investissement.

Fait à Koré Mairoua le 17/01/2022



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

BUDGET DE LA COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA
EXERCICE 2022
COMMENTAIRE BUDGET D'INVESTISSEMENT

BUDGET D'INVESTISSEMENT RECETTES

- 1) Sur la le budget général on a dégagé 45% soit 37 305 000 francs qui sont affectés au budget d'investissement.
- 2) La dotation du fonds de péréquation qui est de 4 240 720 francs.
- 3) Vente de terrains urbains. Cette année nous prévoyons de vendre pour 25 000 000.
- 4) Subvention pour travaux d'investissement de 1 924 000 qui proviendra du fonds FCSE au titre de l'année 2022.

BUDGET D'INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE XX :

Article 1 : remboursement des emprunts d'édilité..... 20 000 000

L'opération du lotissement a été faite à crédit et la Mairie s'est proposée de verser cette somme pour honorer ses engagements vis-à-vis du cabinet qui a fait le travail.

CHAPITRE XXI :

Article 2 : Energie..... 1000 000

Cette prévision servira à implanter des lampadaires pour éclairage publique au chef lieu de la commune.

Article 3 : Hydraulique 5000 000

Cette rubrique sera consacrée à la réparation des infrastructures existantes et à la création des nouvelles en cas de besoin.

CHAPITRE XXII :

Article 1 : Etablissements scolaires 7 000 000

Cet argent sera utilisé pour la réparation des classes et à la construction en cas de besoin. Cette préoccupation a été prise en compte dans notre plan de budget participatif de cette année.

Article 2 : Formations médicales et centres sociaux..... 1 500 000

Cette prévision sera utilisée dans la riposte aux épidémies et à la réparation de l'ambulance. Elle couvre aussi tous les appuis aux centres médicaux de la commune.

Article 4 : Urbanisme-Edilité 1000 000

Cette somme sera investie dans l'hygiène et l'assainissement de la ville de Koré Mairoua et de tout autre village qui en exprimera le besoin.

Article 5 : Cimetières et pompes funèbres 500 000

Cette prévision couvre une aide à la construction d'un mur de clôture au cimetière de Koré Mairoua.

CHAPITRE XXIII :

Article 1 : Administration générale..... 10 252 454

Cette prévision sera utilisée pour le paiement de la contre partie de la commune pour les travaux des PTFs et autres ONGs. Elle servira aussi à la construction du restant du mur de clôture du siège de la Mairie et à la prise en charge des actions de développement de la commune. Entretien des bâtiments et l'achat des meubles et autres ordinateurs.

Article 2 : Services techniques.....500 000

Cette rubrique couvrira le paiement des frais de déplacement des agents des services techniques communaux, départementaux et régionaux en cas de leur utilisation par la commune.

Article 3 : Moyens de transport 8 000 000

Cette somme permettra à la commune de se doter d'un véhicule pour les déplacements du Maire et de toute l'administration communale.

Article 4 : Recensement administratif..... 8 000 000

Cette prévision couvrira les différents frais et coûts pour l'organisation d'un recensement administratif de la population de notre commune.

CHAPITRE XXIV :

Article 1 : Production agricole 200 000

Elle permettra l'achat de petit matériel pour le service de l'agriculture.

Article 2 : Protection des végétaux 300 000

Cette rubrique sera utilisée pour l'achat des pesticides en cas d'attaques des ennemis de cultures.

Article 3 : Action de formation 200 000

Cette somme servira à la formation des brigadiers villageois pour veiller sur nos cultures.

Article 6 : Suivi des sites maraichers..... 150 000

Cette prévision permettra de faire un suivi régulier des actions de nos populations sur les sites maraichers afin d'apporter des solutions aux problèmes qui apparaîtront.

Article 7 : Remboursement tracteur 3 000 000

Le tracteur étant acquis à crédit cette prévision de faire un versement pour éponger notre dette vis-à-vis de la CAIMA.

CHAPITRE XXV :

Article 1 : Production animale 200 000

Cette prévision permettra l'achat de petit matériel au service communal de l'élevage.

Article 2 : Santé animale 300 000

Cette somme sera consacrée à la vaccination de notre cheptel.

Article 3 : Action de formation 200 000

Elle consacrée à la formation des brigadiers dans nos villages pour apporter des réponses aux maladies animales.

CHAPITRE XXVI :

Article 1 : Production des plants..... 500 000

Cette prévision permettra l'achat des plants pour l'organisation de la fête de l'arbre et pour le plan de reboisement de la commune.

Article 2 : Protection des forêts et de la faune 150 000

Cette rubrique nous permet de soutenir le service de l'environnement dans sa lutte contre l'exploitation abusive du bois dans notre commune.

Article 3 : Reboisement 100 000

Soutenir les actions de reboisement et faire un suivi régulier des plantations du 3 aout.

Article 4 : Action de formation 80 000

Permettra la formation des brigadiers villageois pour dénoncer les coupes abusives du bois dans nos villages.

Article 6 : Lutte contre les déchets plastiques 200 000

Cette prévision nous permettra d'organiser des journées de sensibilisation sur le danger des déchets plastiques et l'organisation des séances de ramassage.

Fait à Koré Mairoua le 17/03/2022

Le Coordonnateur



LE PRESENT BUDGET DELIBERE ET VOTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE KORE MAIROUA EN SA SEANCE DES 14, 15, 16 ET 17 DECEMBRE 2022.

EST ARRETE EN RECETTES ET EN DEPENSES A :

- BUDGET ORDINAIRE : 87 156 000
- BUDGET DE FONCTIONNEMENT : 49 851 000
- BUDGET D'INVESTISSEMENT : 68 469 720

Fait à Koré Mairoua le 28 Décembre 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL

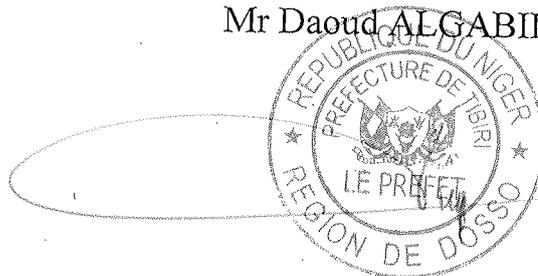


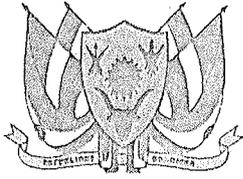
APPROUVE

TIBIRI LE

LE PREFET

Mr Daoud ALGABID





République du Niger
Région de Dosso
Département de TIBIRI
Commune Rurale de Koré – Mairoua

Koré Mairoua le 17 décembre 2021

Délibération N°006 du 17 décembre 2021 portant adoption du budget de la commune rurale de Koré Mairoua au titre de l'année 2022.

Le conseil municipal de la commune rurale de koré Mairoua régulièrement convoqué en session réunie en sa séance plénière les 14,15,16,et 17 décembre 2021 dans la salle du conseil de la Mairie sous la présidence de Mr SALHA MAHAMADOU, président du conseil. Le quorum étant atteint (16 élus sur 16) ainsi que l'atteste la liste d'émargement de présence au procès verbal des séances ;

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi N° 2001-023 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°2002-0120 du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration de régions, départements, et des communes, ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;

Vu la loi 2002-13 du 11 juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes ;

Vu la loi N° 2011-22 du 08 aout 2011 érigeant les postes administratifs en en départements ;

Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002 portant sur la création des commune et fixant le nom de leurs chefs lieux ;

Vu la loi N° 2011-22 du 08 aout 2011 portant création des départements et fixant leur limite et leur chef lieu ;

Vu le décret N°2021-235 du 03 avril 2021 portant nomination du premier ministre ;

Vu le décret N°2021-238 du 07 avril 2021, portant nomination des membres du gouvernement

Vu l'arrêté N°0048/ME/F/INS du 14 février 2011 ;

Vu le procès verbal de l'élection du maire en date du 19 mai 2021 ;

Vu le règlement intérieur du conseil,

Délibère

Après avoir pris connaissance des propositions de budget, et après débats, discussions et amendements du conseil.

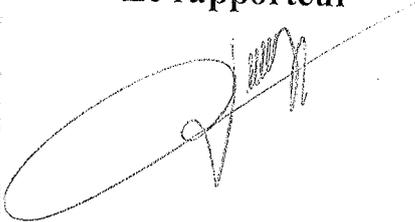
Article 1 : Le conseil communal de Koré Mairoua adopte le budget avec 16 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Article 2 : Le budget général de la commune de Koré Mairoua s'élève à 87 156 000 francs.

Le budget de fonctionnement est de 49 851 000 francs et celui d'investissement est de 68 469 720 francs.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Le rapporteur

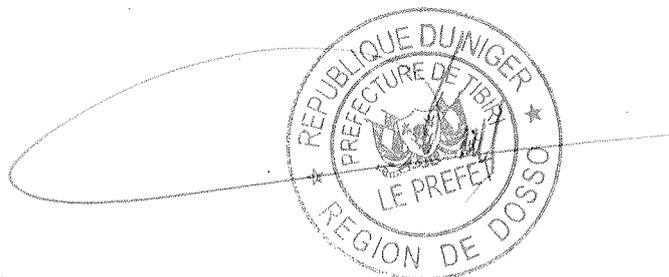


Le Président de séance



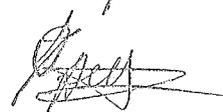
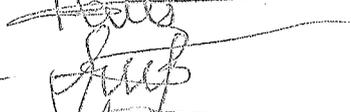
Visa du Préfet de Tibiri

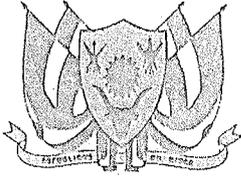
Mr Daoud ALGABID



Liste de présence à la délibération sur
l'adoption du budget 2022 de la
Commune rurale de Kad Nainana

le 17/12/2021

1. Aminou Moussa 
2. Cahiron Wari 
3. Mamane Sand Kadate 
4. Brumation Mahymadou 
5. Assoumane Amouilbey 
6. Saadaton Iba 
7. Boubacar Oumara 
8. Ibro Sambina 
9. Abdoulatif Souleye Chifkoro 
10. Issa Danbi-Moh 
11. Assoumane Touré 
12. Salha Mahamadou 
13. Kaka Maïtawaya 
14. Mamane Bouroumbou 
15. Naton Mamane 
16. Rabiatou Azika 



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE TIBIRI
COMMUNE RURALE DE KORE MAIROUA

Koré Mairoua le 17 décembre 2021

Procès verbal de la session budgétaire du conseil Municipal au titre de l'année 2022

L'an deux mille vingt un et les 14, 15,16 et 17 décembre s'est réunie dans la salle de réunion de la Mairie la session budgétaire du conseil municipal de Koré Mairoua au titre de l'année deux mille vingt deux, sous la présidence de Mr SALHA MAHAMADOU Maire et Président du conseil.

Etaient présents les conseillers élus suivants :

Abdoulaye Souleye

Aminou Moussa

Assoumane Namailaya

Assoumane Touné

Boubacar Oumarou Maifada

Ibro Dan Bina

Issia Dandi

Kaka maitawaya

Mamane Douroumbou

Mamane Sani Kadadé

Natou Mamane

Rabiatou Mamadou Arzika

Ramatou Mahamadou

Sahadatou Issa

Salha Mahamadou

Tahirou WARI

Et les conseillers de droit suivants :

AMADOU GAGARA, représentant le chef de Canton

YOUSOUFA BOUBACAR, représentant le chef du groupement peulh de Tibiri

Avant de commencer, le Maire a demandé à un participant de réciter une fatiha pour que Dieu descende sa grâce sur notre commune et sur notre pays.

Dans son intervention le Maire a rappelé que notre commune a connu une campagne des plus désastreuses et a par conséquent demandé au représentant de l'Etat d'intervenir pour que l'Etat mette à notre disposition un important tonnage de vivre dans le cadre de la vente des céréales à prix modérés et de la distribution gratuite. Cela permettra non seulement de faire baisser les prix des céréales, mais aussi de mettre des denrées suffisantes et de bonne qualité à la population. Il a ajouté que 52 villages sont déclarés déficitaires et la Mairie en collaboration avec les services de l'Agriculture a déjà transmis ces données aux services compétents. C'est en même temps l'occasion de remercier les autorités de la 7e République pour tout ce qu'elles font pour le bien être de nos populations.

Le Maire a saisi cette occasion pour transmettre les condoléances des populations de notre commune au gouvernement et aux familles des militaires tombés courageusement sur le champ de bataille dans les zones d'insécurité et a demandé aux oulémas d'organiser des séances de prière pour le repos des âmes de ces illustres disparus et aussi pour que nous préservés de cette calamité. Il a demandé à la population d'être vigilante afin de mettre en échec toute tentative de déstabilisation de notre pays. Pour ce faire nous devons dénoncer tout comportement ou individu suspect a-t-il ajouté.

Avant de terminer, le Maire a décliné les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

- 1) Adoption du procès verbal de la dernière session
- 2) Bilan d'exécution du budget au 30 Novembre 2021
- 3) Adoption du budget 2022
- 4) Communication de l'exécutif
- 5) Divers

Il faut noter que le Préfet du Département de Tibiri qui devait prendre part à l'ouverture de cette session a appelé le Maire pour lui signifier qu'il a eu un contre temps et qu'il ne pouvait pas être présent. Il a expliqué au Maire que cela est dû à la visite du ministre du développement communautaire dans notre département.

Le Maire a suspendu les travaux pour permettre aux invités de se retirer.

A la reprise, les conseillers se sont penchés sur l'adoption du procès verbal de la dernière session. Après quelques amendements, le conseil a adopté ce procès verbal avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Au point 1 de l'ordre du jour, le conseil a examiné le bilan d'exécution du budget de l'année 2019 à la date du 30 Novembre 2019.

Pour le point deux de l'ordre du jour, la maladie du Receveur pendant plus de deux mois n'a pas permis d'avoir tous les éléments d'un tel bilan. Le conseil a pris acte et a demandé à l'exécutif de tout faire pour clarifier cette situation en même temps que le bilan annuel d'ici le prochain conseil.

Au point 3 celui relatif à l'adoption du budget, le conseil a, après amendement des propositions de l'exécutif, adopté le budget général à la somme de **87 156 000** soit une augmentation de plus de 12 000 000 par rapport au budget précédent.

Ainsi le budget de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à **49 851 000** et le budget d'investissement à **68 469 720** francs.

Après quelques amendements, le conseil a adopté ce budget avec 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Au point relatif à la communication de l'exécutif, le Maire a parlé d'entre autres :

- 1) De l'équipe de recouvrement qui a sillonné l'ensemble de la commune et les résultats sont plus qu'encourageants.
- 2) De la mise à disposition des acteurs de la RNA des charrettes. 15 charrettes au titre des prévisions du SPIC/AIC de l'année 2021.
- 3) Le PASEC a mis à la disposition des producteurs maraichers des semences dans le cadre de l'accompagnement que se projet apporte à nos populations.
- 4) Il aussi l'arrivée d'un nouveau receveur mis à la disposition de notre commune par l'Etat à travers le Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation.
- 5) Le Maire a entretenu les conseillers sur l'arrivée d'un nouveau Préfet à la tête de notre Département.
- 6) La construction du marché à bétail de Koré mairoua est acquise avec le financement du Projet PASEC.
- 7) Le Maire à aussi informé les conseillers de l'adhésion de notre commune au budget participatif.

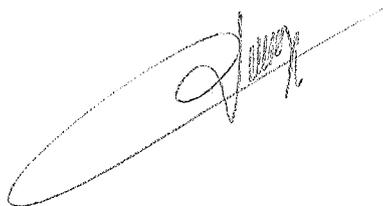
Au relatif aux divers les conseillers se sont entretenus sur les points suivants :

- De la demande des agents d'état civil pour l'érection de tous les villages en centres secondaires et de la nomination des chargés des écritures. Sur ce point le conseil a demandé au 2^e adjoint au Maire et le S.G de réunir toutes les informations à ce sujet pour éviter à la commune de s'engager sur une chose dont elle manque suffisamment d'informations.
- Les conseillers ont parlé du manque d'accueil au niveau du CSI de Koré Mairoua, ce qui pousse les populations à se rendre dans les petits centres. Le conseil a demandé au Maire d'interpeller la responsable du CSI pour lui adresser les recommandations du conseil pour que cela cesse. Le traitement est laissé dans les mains des stagiaires qui n'ont aucune expérience dans ce sens.
- De la construction d'un magasin de warrantage à Koré Mairoua, les conseillers ont demandé à l'exécutif de chercher toutes les informations sur un éventuel fonds de roulement qui sera mis à la disposition de notre commune par le projet SAPEP.

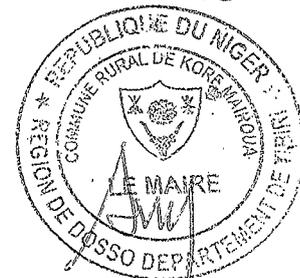
- Le conseil a débattu sur la nécessité de réhabiliter les classes de IMANAN BANIZOUMBOU. En effet cette action doit être prioritaire dans l'année 2022.
- Les conseillers ont aussi débattu sur les frais de transfert des actes de cession. Le conseil a demandé à l'exécutif de se renseigner sur les prix qui sont appliqués dans les autres communes et de se conformer.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance.

Le rapporteur

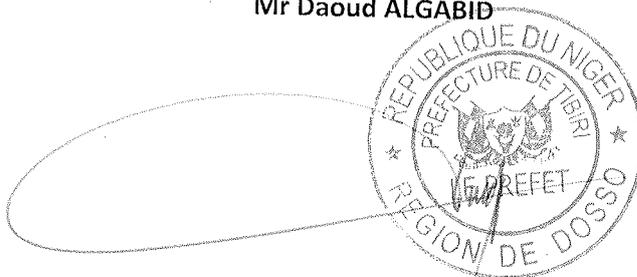


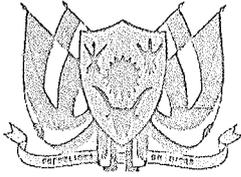
Le Maire



Visa du Préfet de Tibiri

Mr Daoud ALGABID





République du Niger

Koré Mairoua le 17 décembre 2021

Région de Dosso

Département de TIBIRI

Commune Rurale de Koré – Mairoua

Délibération N°007 du 17 décembre 2021 portant autorisation d'achat d'un véhicule pour la Mairie de Koré Mairoua.

Le conseil municipal de la commune rurale de koré Mairoua régulièrement convoqué en session réunie en sa séance plénière les 14,15,16,et décembre 2021 dans la salle du conseil de la Mairie sous la présidence de Mr SALHA MAHAMADOU, président du conseil. Le quorum étant atteint (16élus sur 16) ainsi que l'atteste la liste d'émargement de présence au procès verbal des séances ;

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi N° 2001-023 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°2002-0120du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration de régions, départements, et des communes, ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;

Vu la loi 2002-13 du 11juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes ;

Vu la loi N° 2011-22 du 08 aout 2011 érigeant les postes administratifs en en départements ;

Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002 portant sur la création des commune et fixant le nom de leurs chefs lieux ;

Vu la loi N° 2011-22 du 08 aout 2011 portant création des départements et fixant leur limite et leur chef lieu ;

Vu le décret N°2021-235 du 03 avril 2021 portant nomination du premier ministre ;

Vu le décret N°2021-238 du 07 avril 2021, portant nomination des membres du gouvernement

Vu l'arrêté N°0048/ME/F/INS du 14 février 2011 ;

Vu le procès verbal de l'élection du maire en date du 19 mai 2021 ;

Vu le règlement intérieur du conseil,

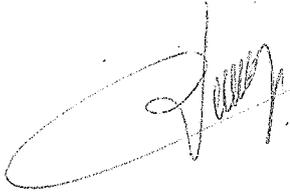
Délibère

Après avoir pris connaissance des propositions de l'exécutif sur la nécessité pour la Mairie de disposer d'un moyen de transport adéquat.

Article 1 : Le conseil communal de Koré Mairoua autorise l'achat d'un véhicule pour un montant ne dépassant pas les 8 000 000 de francs.

Article 3 : Le Maire et le receveur municipal sont chargés de l'exécution de la présente délibération dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Le rapporteur

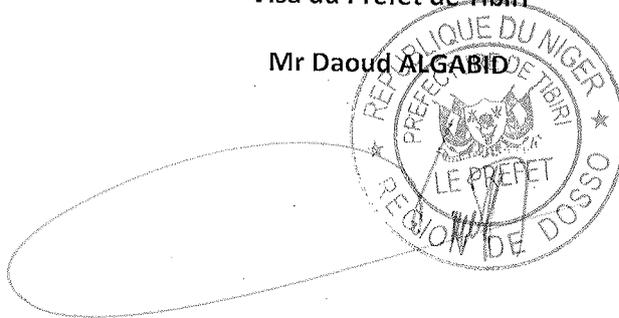


Le Président de séance



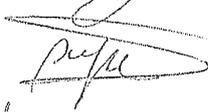
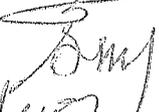
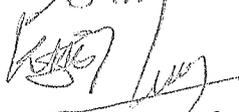
Visa du Préfet de Tibiri

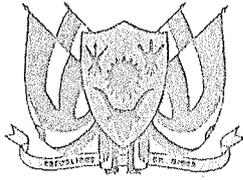
Mr Daoud ALGABID



Liste de présence à la délibération
autorisant l'achat d'un véhicule

17/12/2021-

- 1 Aminou Koussa 
- 2 Cahiron Wari 
- 3 - Mamane Sami Kadzde 
- 4 Assoumame Noma'bya 
- 5 Ramatan Muhammadou 
- 6 ⁰² Saâdatou Issa 
- 7 Boubacar Oumarou 
- 8 Ibro Samkine 
- 9 Abdoulahi Souleye Chipta 
- 10 Issa Dandi Idrak 
- 11 Assoumame Tourne' 
- 12 Salha Mahamadou 
- 13 - kaka Maïtaouya 
14. Mamane Bouroumbou 
15. Naton Mamane 
- 16 Rabrahou Arzika 



République du Niger
Région de Dosso
Département de TIBIRI
Commune Rurale de Koré – Mairoua

Koré Mairoua le 17 décembre 2021

Délibération N°008 du 17 décembre 2021 portant autorisation de la prise en charge du salaire du S.G par le budget de la commune rurale de Koré Mairoua .

Le conseil municipal de la commune rurale de koré Mairoua régulièrement convoqué en session réunie en sa séance plénière les 14,15,16,et décembre 2021 dans la salle du conseil de la Mairie sous la présidence de Mr SALHA MAHAMADOU, président du conseil. Le quorum étant atteint (16 élus sur 16) ainsi que l'atteste la liste d'émargement de présence au procès verbal des séances ;

Vu la constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi N° 2001-023 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales ;

Vu la loi N°2002-0120du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration de régions, départements, et des communes, ainsi que leurs compétences et leurs ressources ;

Vu la loi 2002-13 du 11juin 2002 portant transfert de compétences aux régions, départements et communes ;

Vu la loi N° 2011-22 du 08 aout 2011 érigeant les postes administratifs en en départements ;

Vu la loi 2002-014 du 11 juin 2002 portant sur la création des commune et fixant le nom de leurs chefs lieux ;

Vu la loi N° 2011-22 du 08 aout 2011 portant création des départements et fixant leur limite et leur chef lieu ;

Vu le décret N°2021-235 du 03 avril 2021 portant nomination du premier ministre ;

Vu le décret N°2021-238 du 07 avril 2021, portant nomination des membres du gouvernement

Vu l'arrêté N°0048/ME/F/INS du 14 février 2011 ;

Vu le procès verbal de l'élection du maire en date du 19 mai 2021 ;

Vu le règlement intérieur du conseil,

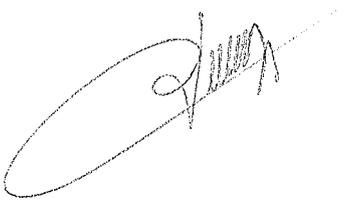
Délibère

Après avoir pris connaissance des raisons évoquées par le Président du conseil.

Article 1 : Le conseil communal de Koré Mairoua autorise la prise en charge du salaire du S.G à partir du 1^{er} janvier 2022 et classé en A3.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Le rapporteur



Le Président de séance

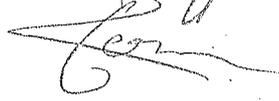
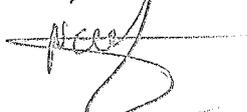


Visa du Préfet de Tibiri

Mr Daoud ALGABID

Liste de présence à la délibération sur
la prise en charge du salaire du S.G.

17/12/2021.

- 1 Aminou Noussa 
- 2 Fahirou wari 
- 3 Mamane Sami Kaddé 
- 4 Riadoutou Mahampoum 
- 5 Assoumane Niamitaya 
- 6 M^{me} Saadaton ISSA 
- 7) Boubacar Oumoum 
- 8) Ybro Sambaia 
- 9) Abdoulahi Souleye Chepkou 
- 10) Iwa Dondi Moh 
- 11) Assoumane Touré 
- 12) Saïha Mohamedou 
- 13) Kaka Maïtawaya 
- 14) Mamane Bouroumbo 
- 15) Naton Mamane 
- 16) Rabiatou Arzika 